

Compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2016

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Corine BRUCHET - Magalie GERENTON (procuration Virginie LAFFONT).

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour désigner le délégué de l'administration pour la révision des listes électorales au titre de l'année 2017.
- 2) Délibération pour avis sur mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.
- 3) Actualisation de la convention « école et crèche » entre la commune et la communauté de communes.
- 4) Le point sur l'avancement du projet de bourg de Laussonne
- 5) Présentation du rapport de synthèse sur la qualité de l'eau de consommation humaine sur la commune

Sujets à ajouter à l'ordre du jour.

M le maire demande au conseil de bien vouloir ajouter les sujets suivants :

- Le point d'avancement sur le dossier "Mairie-APC" et adoption de principe d'organisation.
 - Délibération sur le projet d'itinérance numérique "Laussonne - Moudeyres" pour se mettre en phase avec Moudeyres et le nouveau plan de financement.
 - Préparation des plateformes des 3 terrains du haut dans le lotissement des Coustilles.
 - Encaissement d'un chèque d'un montant de 157,80 €
 - Déplacement du panneau d'entrée de bourg sur la RD49 au dessus de l'école publique
- Le conseil donne son accord.

1) Délibération pour désigner le délégué de l'administration pour la révision des listes électorales au titre de l'année 2017.

Par courrier du 18 avril 2016 et mail du 20 juillet 2015, la préfecture demande aux maires de communiquer les délégués de l'administration dans le cadre de la mise en place des commissions administratives de révision des listes électorales au titre de 2017. Il faut communiquer deux noms de personnes pouvant être désignées de l'administration (1 titulaire et 1 suppléant).

► Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de reconduire les délégués de l'administration en place : André REYNAUD (titulaire) et Josiane BOUDON (suppléante)

2) Délibération pour avis sur mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Par courrier du 6 avril 2016, M. le Préfet de la Haute-Loire informe les maires de l'arrêté publié le 30 mars 2016 qui arrête le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Loire. En application de l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, M le Préfet a défini par arrêté du 6 avril 2016 les projets de périmètre permettant la mise en œuvre du schéma. Le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours à compter de la présente notification pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable. M le Préfet arrêtera le périmètre définitif après accord de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci.

A défaut d'accord, le périmètre peut être modifié après avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

M le maire invite le conseil municipal de Laussonne à se prononcer sur le projet de périmètre concernant uniquement les communes suivantes de : Alleyrac, Chadron, Champclause, Chaudeyrolles, Les Estables, Fay sur Lignon, Freycenet-Lacuche, Freycenet-Latour, Goudet, Laussonne, Le Monastier-sur-Gazeille, Moudeyres, Présailles, Saint-Front, Saint-Martin-de-Fugères, Salettes, les Vastres, Lantriac, Montusclat, Queyrières, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Pierre-Eynac.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le projet de périmètre présenté par le Préfet pour les communes ci-dessus listées.

3) Actualisation de la convention « école et crèche » entre la commune et la communauté de communes.

Lors du conseil municipal du 1 avril 2016, le conseil municipal avait fait une proposition à la communauté de commune du Mézenc et de la Loire Sauvage pour une répartition des charges d'EDF et d'eau potable au niveau de 50 % chacun. M le Maire a fait part de cette proposition à M le Président de la communauté de commune et à l'ensemble des maires réunis en exécutif qui ont rejeté la proposition. Dans ce contexte M le maire propose de revenir à la répartition convenue pour les travaux de construction de la structure à savoir 70% commune et 30% à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'annuler la délibération du 1 avril 2016 et d'adopter une nouvelle délibération sur la base de 70% commune et 30% COMCOM. En effet, nous n'avons pas à la date d'aujourd'hui de relevé de répartition des consommations étant noté par ailleurs qu'il n'est pas possible d'installer des sous-compteurs en raison de l'organisation de la distribution électrique et d'eau potable.

M le Maire donne lecture du nouveau projet de texte (article 1 à article 12) de convention de mise à disposition Multi-accueil "la clé des champs" site de Laussonne. Ce projet de texte sera ensuite présenté au vote en conseil communautaire.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise M le maire à signer ce nouveau projet de convention dès qu'il y aura un accord sur cette base avec la communauté de communes.

4) Le point sur l'avancement du projet de bourg de Laussonne

Le but de l'échange de ce jour est de prendre connaissance de l'état d'avancement de la réflexion sur le projet de bourg diligenté par un groupe de bureaux d'études. M le maire rappelle que de très nombreux villages ruraux, dont Laussonne, subissent une érosion dans le commerce et l'artisanat local et qu'il est indispensable de sauvegarder l'attractivité des territoires. Il faut donc se battre pour maintenir les services de proximité pour que les villages restent habités donc vivants. C'est pour assurer un avenir au bourg-centre de Laussonne que les élus ont commandé cette étude qui devrait leur donner les meilleurs outils à la décision.

Alain Sabatier présente une synthèse des travaux des bureaux d'études au stade du rendu après le rendu intermédiaire du 22 mars 2016.

Le bureau d'études présente des actions qui ne sont pas suffisamment abouties car le rapport n'apporte pas d'aide au choix de scénario. En effet, une approche seulement thématique comporte le risque de créer des incohérences d'une action sur une autre. Il faut veiller à la convergence des actions pour garantir à l'ensemble une vision globale comprise par le plus grand nombre. Autrement dit, des indicateurs de mesure doivent être proposés pour apporter une aide à la décision. Ces indicateurs de mesures apporteront un éclairage sur, la convergence, la faisabilité et la pertinence des actions. Pour aller plus loin, l'étude doit également montrer les effets de levier qui apparaissent et leur impact sur l'intérêt général au bénéfice de la population locale ou visiteuse.

Le livrable doit faire des propositions d'actions qui tiennent compte des éléments listés ci-dessus, mais aussi dans une logique de coût d'investissement et de ses retombées (gains au regard de l'investissement réalisé) dans une vision de court terme ou de moyen terme.

Pour rappel l'étude s'appuie sur les enjeux qui sont : l'accroissement de l'habitat et de la population, la valorisation commerciale du bourg centre, le développement et la concentration des services pour les publics et de l'activité économique, la valorisation du bourg centre et son attractivité, l'amélioration de la mobilité (les chemins) et du fonctionnement du bourg, l'amélioration de la gestion des équipements publics et numériques.

A la date d'aujourd'hui le dossier n'est pas suffisamment travaillé pour apporter à la population une vision globale cohérente comprise par le plus grand nombre. Dans ce contexte, le conseil municipal décide d'abandonner l'idée d'une réunion publique d'information et de concertation à la date du 30 mai 2016 qui avait été avancée. En revanche, le bureau d'études sera invité à présenter l'état d'avancement du projet devant les membres du conseil municipal le 30 mai 2016 à 18h00 (non disponible le 31 mai).

5) Présentation du rapport de synthèse sur la qualité de l'eau de consommation humaine sur la commune

Par courrier du 7 janvier 2016 (reçu le 22 avril 2016), l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes présente son rapport annuel 2015 sur la qualité de l'eau de consommation humaine sur le périmètre de la commune de Laussonne.

M le maire rappelle aux élus que la gestion et l'exploitation du réseau d'adduction en eau potable est réalisée par le syndicat des eaux de l'Alambre. Il donne lecture du rapport aux élus du conseil municipal.

Dans sa conclusion, le rapport mentionne : « réseau Fiable, eau de qualité sanitaire satisfaisante ». Il est toutefois mentionné une « eau naturellement agressive pouvant favoriser la dissolution des conduites métalliques ».

6) Le point d'avancement sur le dossier "Mairie-APC" et adoption de principe d'organisation

Suite à plusieurs réunions de réflexion (les 14 avril et les 2 et 9 mai 2016) de la commission "E&P" en concertation avec les représentants de la Poste, Alain Sabatier présente aux élus le projet d'aménagement des locaux "Mairie-APC" qui se trouve à un niveau bien avancé. Suite à l'analyse de l'ensemble des avis issus de la consultation des élus du conseil municipal un scénario émerge parmi les quatre autres.

- Premier principe : la partie structurante de l'activité « Mairie-APC » est concentrée en un seul lieu celui de la mairie actuelle. La partie plus évolutive (le social et le cabinet infirmier) pourra muter vers les locaux de la poste actuelle mais sans contrainte d'urgence.

- Deuxième principe : La continuité du service doit être assurée que ce soit pendant les travaux ou pour les opérations de « basculement ».

Dans ce contexte, le conseil municipal retient l'idée de :

- Créer un sas d'entrée qui présente plusieurs avantages (économie d'énergie, plus de confort thermique et une façade plus agréable).

- Créer un ensemble qui accueille deux postes de travail. Il y aura un accueil « client » unique pour un poste de travail qui se situera dans le hall de l'actuelle mairie avec une ouverture vers le bureau voisin de l'actuel secrétariat. Cette formule permet d'améliorer les conditions de travail au regard de l'archivage des dossiers du quotidien qui n'est pas du tout adapté aujourd'hui.

- La salle du conseil et le bureau du maire ne changent pas toutefois ce dernier accueille le coffre.

M le maire rappelle que le dossier complet (avec plan et devis) doit être déposé à la Poste avant fin juin 2016 qui le présentera en commission départementale début juillet.

M le maire invite le conseil municipal à adopter le principe de cette nouvelle organisation des locaux pour que les activités de la poste et de la Mairie puissent s'effectuer dans des conditions tout à fait correctes pour le personnel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe de cette organisation et propose deux choses :

- Une équipe d'élus va travailler : sur l'établissement des devis de travaux, sur la réalisation de plans, sur la mise en œuvre et le suivi des travaux qui se dérouleront en septembre et octobre 2016. Cette mission sera conduite sous l'impulsion de la commission E&P en liaison avec les élus en charge des travaux communaux.

- Une autre équipe constituée de : Chantal Reynaud, Martine Chamblas et Pierre Gentes travaillera sur la nouvelle organisation de l'activité "Mairie-APC" sachant qu'un nouvel agent va être recruté à mi-temps (0,5 ETP) avant fin 2016. Une attention particulière portera sur le basculement de l'organisation actuelle dans la nouvelle afin d'assurer la continuité du service. Autrement dit, il faudra mettre en service les nouveaux équipements afin qu'ils soient opérationnels avant le basculement des activités.

Un point de situation sur l'avancement des travaux, pour les deux équipes, sera réalisé lors du prochain conseil municipal en juin 2016.

7) Délibération sur le projet d'itinérance numérique "Laussonne - Moudeyres" pour se mettre en phase avec Moudeyres et le nouveau plan de financement

Ce projet est porté par la commune de Moudeyres (maître d'ouvrage) pour un montant total de travaux de 75000 €

Plan de financement actualisé

- Région : 30000 € (40%)

- Réserve parlementaire 2016 d'Olivier Cigolotti : 8000 € (10,70%)

- Leader : 22000 € (29,30%) (1)

- département : 7500 € (10%)

- Autofinancement (comcom et communes) : 7500 € (10%) (2)

(1) Faire le point Leader sur ce dossier avec Thomas Facqueur dès que possible.

(2) Comcom 50% de 7500 € soit 3750 € et pour la commune de Laussonne 1875 € idem pour Moudeyres.

La rédaction du cahier des charges (en cours de rédaction sous l'impulsion de Pierre-Alexandre Jouffre à Moudeyres) portera sur :

1) La construction de l'outil informatique (application, archivage des données, interface web, wifi des bornes, etc..)

Les outils informatiques devront être interconnectables aux autres applications voisines ou distantes (lien vers des adresses web). En effet, les divers prestataires sont différents selon le site ou le réseau (le Monastier, Moudeyres, Freycenet latour, etc..). A titre d'exemple, un visiteur qui est sur le site des Barthes, devra pouvoir (le menu applicatif invite le visiteur à choisir selon qu'il s'intéresse à l'archéologie, la botanique, les ponts, etc..) avoir accès depuis son mobile ou sa tablette aux informations des autres sites (Ferme des frères Perrel à Moudeyres ou CDERAD à Laussonne).

2) Le contenu scientifique des sites

Il s'agit ici de construire la base de données qui sera intégrée dans l'application selon les sites. Si on raisonne en terme de fiche de données (texte, photos, graphes, tableaux, etc..) il s'agit de déterminer le temps de travail passé pour construire cette masse d'information destinée à alimenter l'application.

3) Répartition du coût des travaux d'un montant de 75000 €

- 40000 € environ va vers la construction de l'outil informatique.

- 20000 € environ va vers les bornes interactives qui conversent en mode wifi.

- 15000 € environ pour le contenu des sites de Laussonne (CDERAD, église) et de Moudeyres (la Ferme des frères Perrel).

L'avis de Pierre-Alexandre Jouffre (association la ferme de frères Perrel) et Jean-Paul Raynal (association Archéo-logis) est sollicité sur cette évaluation à publier dans la note explicative. Evaluation du travail à répartir entre les deux associations.

La commune de Moudeyres a délibéré le 18 avril 2016

► Après en avoir délibéré le conseil municipal de Laussonne adopte le principe de ce projet d'itinérance numérique intercommunal et autorise le maire à signer la convention avec la commune de Moudeyres.

8) Préparation des plateformes des 3 terrains du haut dans le lotissement des Coustilles

Du matériau a été enlevé par l'entreprise Eyraud sur la zone de ces terrains pour alimenter le besoin en empierrement de la plateforme de la nouvelle école et crèche. Cela a permis de faire des économies au niveau du transport de matériaux.

Dans le même temps, cela apporte une plus-value aux terrains correspondants.

L'aménagement de la plateforme des 3 terrains du haut, dans le lotissement des Coustilles, n'est pas terminée.

M. le maire propose de traiter avec l'entreprise Eyraud pour terminer l'aménagement des terrains sur le site.

L'idée est de faire en sorte que ces travaux ne coûtent rien à la commune qui garde une partie des déblais et que dans le même temps les terrains correspondants soient plus faciles à vendre. Les élus souhaitent le meilleur compromis entre la commune et l'entreprise Eyraud qui pourrait consister à mettre de côté un amas de matériau pour les besoins communaux. Le conseil donne son accord sur le principe de cette idée.

9) Encaissement d'un chèque d'un montant de 157,80 €

M. Georges Chavalier (propriétaire) et son voisin, locataire d'un pavillon appartenant à la commune de Laussonne rue des Bouleaux, viennent de réaliser les travaux de remplacement de la grille mitoyenne entre les deux propriétés. Ils ont réalisé les travaux correspondants. La commune ayant fait l'avance pour le matériel (piquet, grille, ciment, gravion, etc.), M Georges Chevalier rembourse la moitié du matériel pour un montant de 157,80 €.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque correspondant.

10) Déplacement du panneau d'entrée de bourg sur la RD49 au dessus de l'école publique

M le Maire informe le conseil que la position du panneau d'entrée de bourg sur la RD49 sur la route de St-Julien n'est plus adaptée aux contraintes de circulation et en particulier au code de la route dans les bourgs. Il ajoute qu'il doit être déplacé vers l'entrée du terrain de foot.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le déplacement du panneau d'entrée du bourg de Laussonne de sa position actuelle (vers Ets Reynaud) vers l'entrée du terrain de foot. Il autorise le Maire à produire un arrêté municipal dans ce sens.

Information : le concours de la meilleure bagette de pain sur le périmètre de la Haute-Loire se tiendra à la salle polyvalente de Laussonne vendredi 10 juin 2016 dans l'après midi pour se terminer vers 18h00.

Fin de réunion 23h00

Maire
Pierre GENTES